

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-05-02

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois juin 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 13/06/2025

OBJET	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain, Mme BARBOT Marina, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie Absents excusés : M. HOSTEING Etienne, Mme SIRE Nathalie, Mme BELIN Nastasia et M. DERET Wesley Procuration : / Secrétaire de séance : M. BARNY Jean-François
VALIDATION NOUVEAUX HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE AU 30/06/2025	

M. le Maire rappelle :

✓ La commune s'était engagée lors de l'ouverture de l'agence postale communale de faire un bilan à l'issue des 6 premiers mois d'ouverture et de revoir si besoin les horaires d'ouverture.

✓ La commission de travail de l'APC s'est réunie le 04/06/2025 et au vu des éléments factuels constatés depuis le 01/01/2025 et après concertation avec les services de la Poste propose de revoir les horaires d'ouverture au 30/06/2025 comme suit :

Lundi 13h30-17h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h et 13h30-16h soit une ouverture au public de 26h/semaine

Considérant la délibération 2023-06-01 portant création d'une agence postale communale

Considérant la délibération n° 2024-10-06 validant les horaires d'ouverture de l'agence postale communale à raison de 25h/semaine

Considérant la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact (LPAC) n° CONV-2024-040994 en date du 05/12/2024

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des membres présents :

► VALIDE les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale comme proposé ci-dessus à raison de 26 heures semaine à compter du 30/06/2025

► AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,



